

POLE CADRE DE VIE  
ETUDES PROJETS EAU ET ASSAINISSEMENT  
PROTECTION DE LA RESSOURCE

Nos Réf. : PCV-EPPR 25-022

Tél. : 02.32.84.00.35 (Secrétariat)  
Fax : 02.32.84.53.68  
[eaux@cauxseine.fr](mailto:eaux@cauxseine.fr)

à Lillebonne, le 14 avril 2025

**Objet : Informations aux habitants - Qualité de l'eau**

Chers habitants,

Les 50 communes de Caux Seine agglo sont alimentées en eau potable à partir de divers forages. Ces captages font l'objet, par l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'une surveillance régulière. Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de l'eau, le contrôle sanitaire inclut la recherche de nouvelles substances parmi lesquelles des molécules appelées métabolites de pesticides. Plus de 300 molécules sont aujourd'hui recherchées et quantifiées par des laboratoires agréés par le ministère de la santé.

À la suite d'analyses récentes, il a été constaté sur 4 forages desservant notre territoire (Angerville Bailleul, Puits Maillé, Montmeiller et Saint Denis), la présence de **2 molécules** dont les niveaux sont supérieurs aux valeurs réglementaires fixées depuis 2022. Ces molécules sont les métabolites du chloridazone et du chlorothalonil. La présence de ces substances s'explique par l'usage agricole passé de certains pesticides et fongicides qui sont interdits à la commercialisation depuis plusieurs années. Cette situation ne nous est pas spécifique, elle concerne également nos territoires voisins et un très grand nombre de communes en France.

Pour autant, ces analyses ne conduisent pas les autorités sanitaires à interdire le captage et la distribution des eaux concernées. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) confirme que l'eau distribuée est **potable et sans danger** pour la santé et attribue donc une dérogation aux territoires concernés : les concentrations observées restant dix fois inférieures aux limites sanitaires.

**Maison de  
l'intercommunalité**  
Allée du Catillon  
BP 20062  
76170 Lillebonne

Tél. : 02 32 84 40 40

Fax : 02 32 84 40 41

[www.cauxseine.fr](http://www.cauxseine.fr)

.../...

.../...

Dans ce contexte, Caux Seine agglo renforce son plan d'actions : nous allons construire 5 usines de traitement de l'eau potable alimentant votre habitation ou votre activité professionnelle. Ces usines - dont le coût global est de plus de 50 millions d'euros - devront être opérationnelles dans un délai de 4 à 6 ans. Ces investissements sont prioritaires afin de vous assurer à long terme une bonne qualité de l'eau.

L'État français estime aujourd'hui à 15 milliards d'euros le coût d'un vaste plan de renouvellement et de remise aux normes des infrastructures de traitement d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales du pays. Notre action ne doit pas seulement traiter les conséquences de cette pollution des sols, et nous agissons, en amont depuis plusieurs années, pour préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau avec :

- Des périmètres de protection de nos captages,
- La mise en place de compteurs communicants,
- Le renouvellement des canalisations,
- La limitation de l'artificialisation des sols,
- La réimplantation des haies, la restauration des mares et des zones humides, le développement de pratiques agricoles durables.

L'eau est l'un des biens communs les plus précieux car elle est essentielle à la vie et à la santé de tous. Plus que tout autre sujet, notre responsabilité est de la préserver. Soyez assurés de ma pleine mobilisation et détermination, ainsi que celles de tous les élus du territoire afin d'atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

Afin de répondre à vos interrogations, une foire aux questions sera mise en ligne sur le site internet de Caux Seine agglo et nos services restent, dans la mesure de leur capacité, à votre disposition pour toute précision.

Chers habitants de Caux Seine agglo, je vous prie de croire en l'assurance de mes salutations distinguées.



La Présidente  
Virginie LUTROT